



FOURNITURE, LIVRAISON ET MONTAGE DU MOBILIER DE LA CRECHE INTERENTREPRISES DE LA CCI DE LIMOGES ET DE LA HAUTE-VIENNE

Marché passé selon une procédure adaptée en application des articles L.2123-1-1°, R.2123-1-1°, R.2123-4 du code de la commande publique

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (C.C.T.P.)

Date limite de réception des offres : **LUNDI 4 MAI 2026**

Heure limite de réception des offres : **12 h 00**

Lieu de réception des offres :

Profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE

ARTICLE 2 : DESCRIPTIF DES BESOINS

ARTICLE 3 : GARANTIE

ARTICLE 4 : LIVRAISON

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ

1.1 - Objet

La présente consultation a pour objet la fourniture, la livraison et le montage le cas échéant du mobilier de la crèche interentreprises situé en ZI nord de Limoges conformément aux dispositions du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P), et du Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P).

Les prestations, objet du présent marché, devront être conformes :

- aux dispositions et spécifications techniques du C.C.A.P, et du C.C.T.P ;
- aux normes françaises homologuées ou à d'autres normes applicables en France, en vertu d'accords internationaux, en vigueur le premier jour du mois précédant la date limite de réception des offres ;
- aux normes françaises ou à des normes internationales existantes dans un autre Etat membre de l'Union Européenne, transposant les normes européennes, en vigueur pendant la durée d'exécution du marché
- à l'utilisation de matériaux respectueux (bois issus de forêts éco-gérées, coton issu de l'agriculture biologique, plastique recyclé, matériaux d'origine végétale
- aux produits avec labels (PEFC, OEKO-TEX)

1.2 – Allotissement

Il est prévu **8 lots** :

- **Lot 1 : Aménagement intérieur – Mobilier adulte** (code CPV = 39150000-8 Mobilier et équipements divers ; 39100000-3 Mobilier)
- **Lot 2 : Mobilier enfant** (code CPV = 39161000-8 Mobilier pour jardin d'enfants)
- **Lot 3 : Matériel de puériculture** (code CPV = 39161000-8 Mobilier pour jardin d'enfants)
- **Lot 4 : Cuisine équipée** (code CPV = 39141400-6 Cuisines équipées)
- **Lot 5 : Electroménager** (code CPV = 39710000 Appareils ménagers électriques)
- **Lot 6 : Vaisselle** (code CPV = 39221110-1 Vaisselle)
- **Lot 7 : Linge de maison** (code CPV = 39512000 Linge de lit)
- **Lot 8 : Jeux enfants** (code CPV = 37524000 Jeux)

Les candidats pourront présenter une offre pour un lot, plusieurs lots ou l'ensemble des lots.

Les offres seront examinées par lot, les lots seront attribués, soit en totalité à la même entreprise, soit séparément à différentes entreprises.

ARTICLE 2 : DESCRIPTIF DES BESOINS

Les prescriptions techniques sont explicitées dans les BPU joints au présent DCE tant sur les dimensions souhaitées, les coloris et les caractéristiques.

Marques et qualité des matériels :

- Il sera fait exclusivement usage de matériels neufs, de première qualité, standard et facilement remplaçables dans des délais rapides. Tous les matériels faisant l'objet de normes ou d'agréments devront être conformes à ceux-ci.
- Les références proposées par les candidats devront être celles livrées. Tout changement de matériel encourt d'exécution devra recevoir l'accord express du maître d'ouvrage.
- Les matériaux et matériels qui, bien que reçus, seraient reconnus défectueux sur le chantier, seront refusés et remplacés par l'installateur à ses frais.

- Jusqu'à la réception de l'installation, le titulaire demeurera seul responsable des matériaux et matériels fournis et de leur conformité avec les prescriptions du marché.

Garantie de parfait achèvement :

- La garantie de parfait achèvement à laquelle le titulaire est tenu pendant un délai d'un (1) an à compter de la réception s'étend à la réparation de tous les désordres signalés par le maître d'ouvrage, soit au moyen des réserves mentionnées au procès-verbal de la réception, soit par voie de notifications écrites pour ceux relevés postérieurement à la réception.
- L'obligation de parfait achèvement ne s'étend pas aux travaux nécessaires pour remédier aux effets de l'usage ou de l'usure normale, ni aux travaux d'entretien normaux, ni à la réparation de conséquence d'un abus d'usage ou des dommages par un tiers.
- Le bon fonctionnement du matériel sera garanti pièces, main d'œuvre et déplacement.

Prescriptions :

- Lot 1 Aménagement intérieur – Mobilier adulte : fourniture + livraison des matériels + montage

Voir caractéristiques dans BPU.

- Lot 2 Mobilier ergonomique : fourniture + livraison + montage (pas d'installation)

Voir caractéristiques dans BPU.

- Lot 3 Matériels de puériculture : fourniture et livraison

Voir caractéristiques dans BPU.

- Lot 4 Cuisine : fourniture + montage + installation

Voir caractéristiques dans BPU.

- Lot 5 Electroménager : fourniture + installation

Voir caractéristiques dans BPU.

- Lot 6 Vaisselle : fourniture

Voir caractéristiques dans BPU.

- Lot 7 Linge de maison : fourniture

Voir caractéristiques dans BPU.

- Lot 8 Jeux d'enfants : fourniture

Voir caractéristiques dans BPU.

ARTICLE 3 : GARANTIE

Le/les prestataires retenus s'engage(nt) à proposer les garanties suivantes a minima (à indiquer dans le mémoire technique) :

- Pour le gros mobilier : 2 ans
- Pour le petit mobilier, jeux et matériels de puériculture : 1 an
- Pour l'électroménager : 2 ans pièce et main d'œuvre

ARTICLE 4 : LIVRAISON

- La livraison (et montage le cas échéant) doit avoir lieu le **VENDREDI 14 AOUT 2026 au plus tard**.

Lieu de livraison :

Crèche interentreprise de la CCI - Rue Philippe Lebon 87280 Limoges

Les frais et les délais de livraison sont inclus dans le tarif du matériel.